

ÉDITORIAL

Méconnaissance ou mauvaise volonté ?

Les élus et les services administratifs sont de plus en plus souvent confrontés à des difficultés liées aux comportements de certains de nos concitoyens. Au-delà du fait que cela génère une charge de travail supplémentaire, il est de notre responsabilité d'alerter les administrés sur les risques encourus. En matière de droit de l'urbanisme par exemple, les contentieux se multiplient et un bon nombre pourraient être évités si chacun acceptait de respecter les procédures. C'est pourquoi, il nous a paru bon de rappeler un certain nombre de règles en vigueur en suggérant de venir se renseigner en mairie avant tout travaux d'urbanisme.

Cette remarque vaut aussi pour le tourisme qui se développe depuis quelques années notamment au travers des gîtes et des chambres d'hôtes. Cette activité que nous soutenons est, elle aussi, régie par des règles à respecter que nous avons cru bon de rappeler dans ce Saint Jean Infos. On ne dira jamais assez que la collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent très cher à la collectivité et aux contribuables : raison de plus pour que chacun fasse un effort pour faire baisser la facture et le tri sélectif est, de ce point de vue, un levier important.

Respecter notre environnement, c'est bien sur essentiel au niveau planétaire, mais c'est aussi important pour notre vie quotidienne, pour que notre village soit toujours plus agréable, à vivre et plus accueillant. C'est cela la citoyenneté : des droits mais aussi des devoirs.

Marc Jekal, maire.

Les horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public aux horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h30-12h30
Mercredi : 8h30-12h00

Vœux du maire 2023 : une première réussie !



La cérémonie des vœux à la population avait lieu le vendredi 27 janvier au Trianon. Devant un parterre nombreux et attentif, Marc Jekal, dont c'était la première en tant que maire du village, a prononcé un discours empreint de beaucoup d'émotion et de sincérité.

Après les traditionnels remerciements aux partenaires institutionnels qui accompagnent la commune notamment en matière de financement, il est revenu sur l'année 2022 pour évoquer les principales réalisations et les événements marquants de la vie du village. Il n'a pas oublié de remercier tous les acteurs de la vie locale, élus ou bénévoles, qui contribuent tout au long de l'année à son dynamisme.

Pour 2023, plusieurs projets vont se concrétiser pour améliorer encore la vie des Saint-Jeannaises et des Saint-Jeannais, le tout dans une gestion rigoureuse des finances communales.

Marc Jekal a terminé son propos en ayant une pensée émue pour toutes celles et ceux qui vivent des moments difficiles ou douloureux en raison du contexte national ou international.

Pour ce qui concerne le village il a lancé un appel aux citoyens pour que nous soyons plus respectueux de notre environnement, pour que notre village soit toujours plus agréable à vivre et plus accueillant.

Avant de conclure « Pour ce qui concerne mon mandat de maire de cette commune où je suis né et qui me tient à cœur, mon seul objectif, celui qui m'a conduit à accepter ce poste et d'être là aujourd'hui devant vous, c'est le bien-être des Saint-Jeannais, de tous les Saint-Jeannais. » Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un magnifique buffet préparé par les élus et les membres du CCAS pour un moment d'échange et de convivialité particulièrement apprécié.

L'urbanisme, ce n'est pas n'importe quoi !



Avant de commencer des travaux, il convient pour tous les projets de construction, de garage, de piscine (même hors sol), de façade, de clôture, de panneaux photovoltaïques ou photothermiques et même de changement de destination d'un bâtiment (une cave qui devient un appartement...) de venir nous voir en Mairie pour que l'on puisse vous renseigner au mieux sur les démarches à effectuer pour être dans le cadre légal. Effectivement dans beaucoup de cas il faudra au moins une DP (Déclaration Préalable) voir un Permis de Construire.

En effet, même si la commune ne s'est pas encore dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et si les

lois ont modifié et rendu caduque l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), il n'en reste pas moins que la commune est soumise à des règles : le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Règlement National ne veut pas dire qu'il n'y a rien, ou que l'on peut faire ce que l'on veut, ce sont justement des règles fondamentales que l'on va retrouver dans tous les documents d'urbanisme même un PLU.

Ces règles sont soumises à diverses autres lois, et c'est pour cela que se renseigner tout seul dans son coin est hasardeux (beaucoup de bêtises circulent sur Internet ou bien ne nous concernent pas !). Effectivement, les règles d'urbanisme ne sont

pas les mêmes suivant où se situe la commune, dans notre cas notamment pour une commune rurale, la loi montagne est présente ainsi que l'adhésion au Parc National des Cévennes (PNC) ce qui modifie les règles du RNU. Nous sommes, en tant qu'élus, confrontés depuis ces dernières années à de plus en plus de projets déclarés après construction voire même pas déclarés du tout, et cela crée, au-delà des problèmes de voisinage et des plaintes qui s'en suivent en Mairie, qui sont pour tous pénibles, des soucis fiscaux lors des ventes de biens.

Il est de notre devoir de rappeler que les actes d'urbanisme permettent d'éviter bien des ennuis par la suite avec l'administration fiscale que ce soit dans l'estimation de la valeur de votre bien (succession, vente, location...), mais aussi tout simplement pour les finances de la commune.

Malgré la hausse des coûts et de l'énergie, la Municipalité reste fidèle au principe de ne pas augmenter la fiscalité foncière communale, or, ne pas déclarer convenablement vos biens, c'est nuire au bon fonctionnement de votre village. À vous de monter le fait que vous aimez votre commune !

Taxe de séjour : une obligation pour les hébergeurs

La taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire sont des impositions locales indirectes dont le produit est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Elles peuvent être instituées par des communes (article L.233326 du code général des collectivités territoriales – CGCT) ou leurs groupements (article L.52621 du CGCT).

Les personnes assujetties à la taxe de séjour sont des personnes qui séjournent sur le territoire de la commune, à savoir, celles qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation (article L.2333-29 du CGCT).

À cette taxe de séjour collectée par Alès Agglomération, s'ajoute une taxe additionnelle votée par le Conseil départemental.

Les tarifs ont été fixés par le conseil d'agglomération dans sa délibération en date du 29 juin 2022. Elle varie selon le type d'hébergement fréquenté.

L'hébergeur doit informer ses clients de l'application de cette taxe qu'il prélèvera lors de l'établissement de la facture. Ils ont l'obligation de percevoir cette taxe et d'en verser spontanément le montant auprès du régisseur de recettes de la Communauté d'agglomération aux dates fixées, à savoir les 30 septembre et 31 décembre.

Il doit également afficher les montants de cette taxe et les faire figurer sur la facture remise aux clients distinctement de leurs propres prestations.

Des contrôles peuvent être faits par les agents d'Alès Agglomération et le non-respect des dispositions relatives à la perception de cette taxe peuvent entraîner des sanctions prévues dans différents articles du CGCT (code général des collectivités territoriales).

**Pour tout renseignement,
s'adresser au service
Régie Taxe de séjour
Bât. ATOME, 2 rue Michelet
BP 60249 Alès Cedex
Tel. 04 66 54 26 72**

Meublés et locations saisonnières : des règles à respecter

Les meublés de tourisme font aujourd'hui partie des hébergements vers lesquels les touristes se tournent volontiers dans le cadre de leurs courts ou longs séjours. La location de ce type d'hébergement répond à des règles strictes.

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (article L. 324-1-1 du Code du tourisme).

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou

hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure. Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004. Il reçoit un accusé de réception. Un téléservice sur le

site internet « service-public.fr » permet de faire cette déclaration: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321>.

Une fois rempli, le formulaire est transmis automatiquement à la mairie, si elle utilise ce téléservice, il est aussi possible de l'envoyer à la mairie par courrier recommandé avec accusé de réception ou de le déposer sur place en mairie.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Si votre meublé est situé dans une commune qui a institué la taxe de séjour, vous devez la percevoir et la reverser à la mairie.

Si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

La commune se dote d'une nouvelle commission pour plus de démocratie !

Selon les vœux formulés par le Maire, Marc Jekal, une Commission Extra-Municipale « **Vie citoyenne** » va voir le jour dans le village. A quoi ça sert ?

Cette commission « Vie Citoyenne » est un organe consultatif qui a pour objectif d'associer les citoyens à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elle permet de faire vivre la démocratie locale et participative en donnant la parole aux citoyens et en favorisant le dialogue avec les élus, d'associer les citoyens volontaires à la réflexion de l'équipe municipale, de faire des propositions sur les affaires ou des actions communales. Pour autant, elle n'est pas décisionnaire et ne se substitue pas au conseil municipal qui est le seul à pouvoir prendre des décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la commune. L'assemblée de la commission est ouverte à tout électeur, tout citoyen habitant la commune et/ou toute personne assujettie aux impôts locaux de la commune, quel que soit son âge. La participation régulière ainsi que le respect du règlement qui sera présenté lors de la première séance sont des conditions sine qua non d'appartenance à cette commission extra-municipale.

La première assemblée aura lieu au Trianon le Vendredi 14 avril à 18h.

Au programme de l'ordre du jour de cette séance :

- Mise en place de la commission (Règlement intérieur, but et fonctionnement)

Débat :

Premières actions :

- Journée de nettoyage au bord de l'Auzonnet
- Nettoyage d'un chemin communal
- Pique-nique citoyen ...

Vous êtes tous cordialement invités à y participer.

**Stella Normand :
une nouvelle tête au
secrétariat de mairie**



Stella Normand, 25 ans, est titulaire d'un bac STMG, puis d'un BTS Assistant de Manager. Elle est d'abord entrée à la mairie le 2 novembre 2022, grâce au stage de 4 mois qui lui a permis de se former avant de signer un contrat jusqu'à la fin de l'année. Auparavant, elle a déjà travaillé dans la fonction publique en EHPAD en tant que secrétaire.

Nouvelle visite du Sous-préfet sur le terri Legal



Jean Rampon, sous-préfet d'Alès, a effectué le 05 janvier 2023 une nouvelle visite sur le terri de l'entreprise Legal pour faire le point sur l'évolution du feu. Une réunion s'est ensuite tenue au Trianon avec M. le Sous-Préfet, les maires concernés, les différents directeurs de service du département ainsi que M. Cruveiller du collectif pour d'abord rappeler l'importance de ce dossier et demander à l'entreprise Legal d'effectuer de nouveaux travaux de sécurisation.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Présence de Radon à l'école : des mesures très rassurantes



Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches, qui peut se diffuser et s'accumuler à l'intérieur des bâtiments. A partir du sol et de l'eau, le radon se diffuse dans l'air et se trouve dans les bâtiments à des concentrations plus élevées qu'à l'extérieur, par effet de confinement.

Il est la première source d'exposition de l'homme aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu le radon comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon derrière le tabac. Les études montrent que l'exposition simultanée au radon et à la fumée de cigarette augmente

significativement le risque de décès par cancer du poumon.

Mesures réalisées entre le 15 septembre 2022 et le 30 avril 2023.

Valeur qui doit figurer sur l'affichage mentionné à l'article R. 1333-35 du code de la santé publique : 170 Bq/m³

Les activités volumiques moyennes du radon 222 mesurées lors du dépistage dans les zones homogènes du bâtiment sont inférieures à 300 Bq/m³, valeur en dessous de laquelle les pouvoirs publics considèrent que la situation ne justifie pas d'action corrective particulière.

Un prochain contrôle doit avoir lieu dans les 10 ans à partir de la réception du rapport de dépistage par le propriétaire ou l'exploitant ou après des travaux éventuels modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment.

La commune affiche son appartenance au Parc National des Cévennes



Ramassage des encombrants le premier lundi du mois

Suite à la nouvelle organisation mise en place par Alès Agglomération, le ramassage des encombrants s'effectue le premier lundi du mois.

RAPPEL : le service des encombrants n'est pas un service de déménagement ou d'enlèvement des gravats. Il s'agit d'un service exceptionnel rendu à la population en priorité aux personnes qui ne peuvent pas se rendre dans les déchèteries.

Initiation aux arts du cirque et spectacle au Trianon pour les scolaires



Sous la houlette de Caroline du Cirque Isidore, les enfants de l'école primaire et maternelle, ont pu s'initier aux arts du cirque. Comme à chaque fois avec le cirque, la magie opère et chacun découvre tout ce qu'il peut réaliser avec son corps et toute la joie et le plaisir qui en découlent. Plusieurs séances sur le temps scolaire ont permis de s'initier à différents exercices : planche à bascule, équilibre sur un ballon, jongleries, roulades. Mais le cirque c'est aussi de la poésie et c'est ce que les parents ont pu

découvrir et apprécier lors d'une représentation donnée sur la scène du Trianon devant un parterre bien garni. Au moment du final en chanson, les artistes en herbe ont été salués par une ovation amplement méritée. Encore un grand bravo à eux ainsi qu'à Caroline pour sa disponibilité et son talent, aux enseignantes et au personnel de l'école, à la Société du sou des écoles et à la mairie qui ont cofinancé cette initiative pédagogique et ludique.



Un joyeux Noël à l'école



État-civil de l'année 2022

NAISSANCES

Clark Jouanen, né le 22 janvier 2022

Giulia Ferré, née le 26 mars 2022

Azalaïs Liberatore Astier, née le 3 août 2022

Freyja Fernandez Hauregard, née le 16 août 2022

Mira Benchelif, née le 19 octobre 2022

MARIAGE

Marie-Sophie Lacroix et Fabien Tigny, le 9 avril 2022

DÉCÈS

Joséphine TAXIS née GIRONDO, le 1^{er} janvier 2022 à St-Jean de Valérisclle

Jeanny SUGIER née SALLES, le 4 avril 2022 à St-Jean de Valérisclle

Roland GUIRAUD, le 12 avril 2022 à St Sébastien d'Aigrefeuille

Gilbert SUCHON, le 4 juin 2022 à St-Privat des Vieux

Christine ZADURSKI, le 2 juillet 2022 à Alès

Huguette PALMIER née GAVALDAS, le 1^{er} août 2022 à Alès

Werther DIET, le 4 août 2022 à Bagnols-sur-Cèze

Fatma BOUTALEB née KADA, le 11 décembre 2022 à St-Jean de Valérisclle

Jean SUGIER, le 17 décembre 2022 à Alès

Suivez les infos du village
sur le site internet :
saintjeandevalerisclle.com
ou sur la page facebook:
www.facebook.com/saintjeandevalerisclle

Après-midi chargée pour les enfants de l'école communale à la veille des vacances scolaires.

En début d'après-midi, ce sont les bénévoles de la Médiathèque Francis Lacassin qui sont venus leur lire quelques belles histoires de Noël. Avec un bon goûter offert par le Sou des écoles, c'est le Père Noël en personne qui leur a remis les livres offerts comme chaque année par la municipalité.

Autant dire que tous sont partis en vacances avec plein d'étoiles dans les yeux avant les retrouvailles début janvier 2023 au cours desquelles ils auront beaucoup de choses à se raconter.

Grand succès pour la fête du cochon



Très beau succès pour l'édition 2023 de la Fête du cochon qui s'est déroulée le samedi 4 mars sous un magnifique soleil. Les Amis du Musée des Blasons, organisateurs, avec le concours de la municipalité, ont servi plus de 140 repas et ont malheureusement du refuser du monde. Un grand bravo pour cette initiative.

Mireille Pluchard invitée du Musée des Blasons le 24 mars à 17h.



La romancière Mireille Pluchard viendra nous présenter vendredi 24 mars à 17h son dernier ouvrage "Isolde ou le secret des fleurs", une histoire qui se déroule au 13^e siècle et qui prend sa source dans la région d'Altier en Lozère. En suivant sa maîtresse, Isolde va notamment croiser la célèbre Trobairitz Clara d'Anduze et partira en Orient lors de la "Croisade des Barons". Là, elle découvrira l'aboutissement merveilleux de sa passion pour les parfums : l'alambic.

Les armoiries qui jalonnent le roman d'Isolde se trouvent dans le Musée des Blasons qui sera le lieu de présentation de ce livre, après les médiathèques d'Alès, de Saint Christol Lez Alès et d'Anduze.

L'association des Amis du Musée des Blasons vous accueillera, 3 rue de la Tournelle, pour cette rencontre culturelle et passionnante où l'histoire et l'Histoire se mêlent. La Médiathèque Francis Lacassin, partenaire de la manifestation, sera fermée à cette occasion et invite ses adhérents à y participer.

Frédéric Quinonero publie Carol Eden n'existe pas

Frédéric Quinonero, bien connu pour ses nombreuses biographies d'artistes, vient de publier un roman intitulé "Carol Eden n'existe pas".

Que veut dire Dominique, la sœur jumelle de la grande chanteuse des sixties/seventies, décédée vingt ans plus tôt dans un accident de voiture, quand elle déclare d'un ton péremptoire : Carol Eden n'existe pas ?

Le journaliste venu en Cévennes l'interviewer pour écrire une biographie sur cette vedette, adulée et célèbre dans le monde entier, n'est pas au bout de ses surprises, tout au long d'une nuit blanche où gronde au dehors une tempête infernale, de sinistre mémoire, le dramatique "épisode cévenol" du dimanche 8 septembre 2002. Mais, au petit matin, dans cette contrée dévastée par les eaux, la jumelle survivante elle-même ne sera pas épargnée par une découverte qui la bouleversera à tout jamais... Frédéric Quinonero devrait présenter prochainement son ouvrage et ses autres livres à la Médiathèque Francis Lacassin. À suivre...



Festivités Printemps 2023

Carnaval des enfants
Dimanche 26 mars
salle familiale 15h30



Mireille Pluchard
Vendredi 24 mars
Musée des blasons 17h30

La romancière Mireille Pluchard viendra nous présenter vendredi 24 mars à 17h son dernier ouvrage «Isolde ou le secret des fleurs»

Concert
Daniel Rol Trio Impulsion
Samedi 6 mai à 17h
Centre familial



Le samedi 6 mai nous aurons le plaisir d'accueillir "Daniel Rol trio impulsion" pour un tour de chant sous le signe de la variété française. Au travers d'un répertoire allant de Cabrel, Aznavour, Sardou, Hallyday, Goldman, Céline Dion

Loto du Sou des écoles
Dimanche 21 mai :
Salle du Trianon



Du 24 au 28 mai :
Fête de la Nature



Concert de chorales
Vendredi 9 juin à 19h
Place de l'église



Afin de remercier la commune pour son accueil et le prêt de la salle du Trianon, les chorales de Bessèges et de Mons donneront un concert en plein air sur la place de l'église. Participation libre.

Samedi 10 juin
20^e Foulées de l'Auzonnet
Départ Square F. Gineste



Samedi 24 juin
Kermesse et Fête des Écoles
Square F. Gineste



Chasse aux œufs
Lundi 10 avril
Salle du Trianon à 10h30

Saint Jean de Valérissole
Lundi 10 avril 2023
Chasse aux œufs
dans les rues du village
 organisée par la Mairie et le CCAS
 pour les enfants de moins de 13 ans
Rendez-vous à 10h30
Salle du Trianon
 Moment de convivialité à l'issue du partage de la collation



Saint Jean de Valérissole

Chasse aux œufs
 Intermarché
 SAINT-AMBRÔIX

Omelette de Pâques
Lundi 10 avril
Salle familiale à 12h



Ateliers numériques : déjà 4 mois d'activités



4 mois après leur démarrage, les ateliers numériques accueillent de 4 à 6 personnes qui bénéficient de ce service gratuit, le mercredi de 14h à 16h à raison de deux fois par mois.

Il est à noter que la gentillesse, la bonne humeur et le professionnalisme de Nawel Belkiter du relais pôle emploi des Mages sont un facteur essentiel au succès de cette démarche qui vise à rendre autonome les personnes et combattre la fracture numérique.

Les inscriptions se font au secrétariat de mairie au 04 66 25 60 41.

7 lectrices ont participé à la " Gachette d'or " de Vitrolles



7 de nos fidèles lectrices ont participé au prix de « la gâchette d'or », c'est une animation littéraire proposée par la Médiathèque de Vitrolles (13) qui en est à sa 6^e édition.

Cela consiste à lire 5 romans policiers selon un thème choisi, cette année « la différence », d'après une sélection proposée par l'équipe professionnelle de la médiathèque de Vitrolles et à établir un classement. Cette année le roman qui a remporté le plus de suffrages est ALABAM 1963 co-écrit par Ludovic Manchette et Christian Niemeç.

Fort de cette expérience qui a suscité des échanges très enrichissants sur nos divers points de vue, nous réitérerons notre participation en 2024 et invitons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre. Tous ces livres sont disponibles à la médiathèque aux heures d'ouverture, le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 16h30 à 18h30. L'adhésion est gratuite.

Le " Petit salon de Saint Jean " a ouvert ses portes



Belle énergie de la Boulange à Saint Jean de Valérisclé : depuis peu et après une rénovation participative un salon de coiffure a ouvert au 15 place Pierre Agniel. Il aura fallu attendre une quarantaine d'années avant de retrouver cette ambiance si particulière, feutrée et parfumée...

Le "Petit salon de Saint Jean" accueille femmes, hommes et enfants plusieurs jours par semaine, différentes coiffeuses sont à votre écoute pour réaliser vos coupes, coiffures et colorations respectueuses de vos cheveux !! Renseignements et rendez-vous au 0660436399 ou 0466257343

L'alcôve : Franck Contat, psychopraticien à votre service



"L'Alcove" est née, insufflée par la Boulange.

C'est un lieu adapté et créé pour Franck Contat, habitant sympathique et discret du village, maître praticien certifié en hypnose éricksonienne et programmation neuro-linguistique (PNL).

Fort de sa formation en psycho-

pathologie clinique et spécialisations (arrêt tabac, systémie familiale...)

Franck peut vous aider à retrouver confiance en vous, améliorer vos relations avec vos proches, arrêter de fumer, perdre du poids, évoluer dans votre carrière, mener à bien un nouveau projet, travailler sur vos phobies, vos traumas, vos émotions.

Son travail est de vous aider en une ou plusieurs séances et grâce à différentes techniques comme l'hypnose ou la PNL à trouver en vous ces ressources, puis vous accompagner pour les mobiliser.

Pour prendre rendez-vous 06 71 50 10 79.



Information municipale . Saint-Jean-de-Valérisclé . Mars 2023

Ont participé à la rédaction de ce journal : Jean-Pascal Liberatore - Nordine Baziz - Chantal Vidal - Bernard Hillaire - Isabelle Cardelin

Crédits photos : Jean-Marc Garnier - Bernard Hillaire - Nordine Baziz - Sabrina Delattre - DR

Mairie Saint Jean de Valérisclé - 4, Place Pierre Agniel - 30960 Saint Jean de Valérisclé - T. 04 66 25 60 41 - accueil@mairiesjv.fr - <https://saintjeandevalerisclé.com/>

Mise en page : Bernard Hillaire - Impression : Pure Impression